

REPUBLIQUE FRANCAISE  
\_\_\_\_\_  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

\_\_\_\_\_  
Mairie d'AVIGNON

\_\_\_\_\_  
DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

\_\_\_\_\_  
Séance publique du : 27 AVRIL 2024

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RJAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Laure MINNSEN par M. Paul-Roger GONTARD  
Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Laurence LEFEVRE  
Mme Anne GAGNIARD par Mme Frédérique CORCORAL  
M. Arnaud PETITBOULANGER par Mme Sylvie MAZZITELLI  
Mme Françoise LICHIERE par Mme Martine CLAVEL  
Mme Laurence ABEL RODET par M. Christian ROCCI  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD  
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA  
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

**ETAIENT EXCUSE(E)S :**

Mme Annie ROSENBLATT  
Mme Christine LAGRANGE



# AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2024

11

**ENSEIGNEMENT : Lutte contre l'évitement scolaire - Convention d'échange de données avec la Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole de Vaucluse.**

**M. NAHOUM**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Le principe de l'obligation scolaire exige que tous les enfants âgés de 3 à 16 ans présents sur le territoire français, bénéficient d'une instruction qui peut être suivie dans un établissement d'enseignement scolaire public, dans un établissement scolaire privé ou dans la famille (Articles L.131-1 et L.131-2 du code de l'éducation).

En application de l'article L. 131-6 du code de l'éducation, chaque année, à la rentrée scolaire, le Maire dresse la liste de tous les enfants résidant dans sa commune et qui sont soumis à l'obligation scolaire.

Dans ce but, le texte de loi prévoit que le Maire peut mettre en place un traitement automatisé de données à caractère personnel, notamment avec les organismes chargés du versement des prestations familiales.

La convention ci-jointe permettra à la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de Vaucluse et à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Vaucluse de transmettre à la ville d'Avignon la liste des enfants domiciliés à Avignon et en âge d'être scolarisés.

Les services du Département Enseignement de la Ville recensent les élèves avignonnais scolarisés dans les écoles publiques, dans les écoles privées, à domicile et dans les communes extérieures.

Par comparaison entre ces données, il sera transmis au directeur académique des services de l'Education Nationale les manquements à l'obligation d'instruction conformément à l'article R.131-4 du code de l'éducation.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.131-1 et suivants et R.131-4,  
Vu le projet de convention d'échange de données,

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention d'échange de données avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Vaucluse pour lutter contre l'évitement scolaire;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention.

**ADOPTE**



Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le 1er Adjoint,  
M. Claude NAHOUM

Le Secrétaire de Séance  
Mme Martine CLAVEL

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 15 MAI 2024**  
**ACTE PUBLIE LE 21 MAI 2024**

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :